



DEMARCHES EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES AU CENTRE DE FORMALITES DES
ENTREPRISES (CFE)



PERSONNE MORALE/ SOCIETE
COOPERATIVE

A – CAS DE CREATION D'ENTREPRISE

1 Dossier à constituer :

- un questionnaire dûment rempli (Déclaration Mo) disponible sur le site du CFE ;
- une photocopie des pièces d'identité du gérant et des associés ;
- deux (02) exemplaires des statuts, et une déclaration de souscription et de versement ;
- une copie de l'agrément du ministère de tutelle du projet ;
- une copie du règlement intérieur ;
- une copie de la liste des membres ;
- un procès-verbal (PV) de création de la coopérative ;
- une (01) photo d'identité du gérant de l'entreprise ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation disponible sur le site du CFE ;
- un plan de situation de l'entreprise à main levée.

2 Paiement de frais de prestation :

- **28.250 Fcfa** pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO;
- Le paiement s'effectue au comptoir du CFE.
Le reçu de versement est remis au CFE comme pièce justificative.

CONTACTS

CFE

**Angle Avenue de la Présidence et
Avenue Georges Pompidou**

BP. 3210 LOME-TOGO

Tél. : (228) 22 20 63 60 / 22 23 29 00

Fax : (228) 22 21 47 30

E-mail : cfe@cfetogo.tg / Site Web: www.cfetogo.tg